

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARIGNE L'ÉVÊQUE

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

**PRESENTS** : Mme et MM. MORGANT, MIRGAINÉ, CHAUVEAU, MASSE, PAQUIER, DELAUAUD, HAMIOT, LASSAY, TREBOUET, QUILLEVERE, HALLOIN, BEAUTRU, BOISGILLOT, MENANT, GAGNEUX, SERGENT, COME,

### Pouvoirs :

- Monsieur ROUANET donne pouvoir à Monsieur Laurent Come
- Monsieur Jean-Pierre PAPIN donne pouvoir à Madame Nathalie Morgant
- Monsieur Philippe CHOLEAU donne pouvoir à Madame Marie-France Lassay
- Madame Patricia NIAY donne pouvoir à Madame Karine Masse
- Madame Jacqueline TURBAN donne pouvoir à Madame Isabelle Quillévére
- Monsieur Jean-Pierre LEPETIT donne pouvoir à Madame Christine Mirgaine
- Monsieur Joel PAVARD donne pouvoir à Monsieur Pascal Chauveau

**Absents excusés** : Isabelle ROUCOUX, Mathieu NAVARRE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle QUILLEVERE

Le compte rendu de la séance du 16 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

### **1- ADMINISTRATION GENERALE –MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Une maison d'habitation, sise [au 47 rue de Châteauroux](#) à Parigné l'Évêque est à vendre par ses propriétaires depuis quelques mois.

Ce bien se situe dans le secteur au document d'urbanisme communal (PLU), où s'applique la possibilité pour la municipalité de préempter (droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme) – parcelle n°113, section AN.



collectivités... peuvent relever du régime forestier », dont « la mise en œuvre est assurée par l'Office National des Forêts ».

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Indique que la commune a identifié les massifs concernés par cette mesure et en a demandé le classement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents en relation avec cette affaire.

\*\*\*\*

Monsieur Alain Beautru rappelle que la réserve naturelle régionale est soumise à un régime particulier. Madame Morgant précise que l'ONF souhaite intégrer la cogestion de cet espace.

### **3-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BRETTE SPORTIF**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE D'ALLOUER** une subvention exceptionnelle à l'association BRETTE SPORTIF pour le partenariat de la course cycliste organisée le 10 mars 2024 d'un montant de 1730€.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget général intitulé « subvention aux associations ».

\*\*\*\*

Monsieur Sébastien Delavaud souhaite savoir si la subvention demandée par l'association Brette sportif ne pourrait pas être inscrite sur le tableau des associations.

Madame le Maire précise que ce n'est pas une association parignéenne. Aussi, le calcul des attributions est différent. C'est pourquoi une délibération particulière est nécessaire.

Monsieur Laurent Come souhaite savoir si la commune a reçu un devis.

Madame le Maire précise que le devis est arrivé en janvier. Néanmoins, la commune regardera pour présenter la demande auprès des membres du conseil plus tôt l'année prochaine, si possible à la même période que l'attribution des subventions aux associations parignéennes.

### **4- MANDAT PERMETTANT A LA SOCIETE PHOTOVOLT DE PROCEDER A LA DEMANDE DE RACCORDEMENT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES DE LA STATION**

Dans le cadre des travaux de la station d'épuration, il est nécessaire de préparer le raccordement des panneaux photovoltaïques sur le réseau Enedis. La proposition de raccordement est sous le numéro DA27/100341/001001.

La convention de raccordement sera établie pour une installation de consommation de puissance supérieure à 36 kVa.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Mme le Maire à signer la présente convention de raccordement des panneaux photovoltaïques.**

\*\*\*\*

Madame Christine Mirgaine précise que pour pouvoir réinjecter sur le réseau l'électricité, le mandataire a besoin d'une convention lui permettant d'agir pour le compte de la commune. Il s'agit de simplifier les démarches administratives.

<b>5- RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE SUEZ CONCERNANT LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2023 (pièce annexe)</b>
---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels des services d'eau et assainissement établi par les délégataires (STGS et SUEZ).

Les RPQS seront ensuite disponibles et consultables sur le site de l'observatoire : <http://www.services.eaufrance.fr/>

\*\*\*\*

Madame Mirgaine rappelle quelques éléments clés des rapports RAD ASST 2023 :

Rappel installations :

3 stations

- STEP Les Boutinières : 160 eq/habitant
- Lagune La Boussardière : 250 eq/habitant
- STEP Corlevé : 3500 eq/habitant

14 postes de refoulement

32,9 km de réseaux

1593 abonnés pour environ 135 000 m3 consommés sur l'année 2023

Délégataires :

- Suez du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023
- STGS du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2024

Tarifs : abonnements, part variable (m3 consommés) délégataire + commune, redevance agence de l'eau et TVA

- 2023 sous délégation Suez : 2,88 € TTC/m<sup>3</sup> (2022 = 2,78 € TTC/m<sup>3</sup>)
- 2023 sous délégation STGS : 2,71 € TTC/m<sup>3</sup>

Tarifs 2024 :

- Sous délégation STGS : 2,78 € TTC/m<sup>3</sup> (augmentation tarif part variable du délégataire en application de la formule de révision du contrat + augmentation du tarif communal adoptée en conseil municipal).

Elle informe, par ailleurs, le Conseil Municipal sur l'évolution de la construction de la nouvelle station d'épuration

- Mise en service le 21 juin (période d'observation pour réglage fin des installations). Les produits de traitement ont été transférés de l'ancienne station. Le personnel STGS est associé à l'exploitation
- Belvédère réalisé, reste pose du panoramique (en attente de prendre une photo par drone lorsque le chantier sera terminé).
- Vidage des bassins de l'ancienne station en cours
- La clôture d'enceinte de la nouvelle station est effectuée aux  $\frac{3}{4}$  et le portail d'accès est posé.

Prévisionnel :

- Les locaux de l'ancienne station doivent être vidés pour le début de la déconstruction prévue à compter du 15 juillet.
- Semaine du 8 au 12 juillet : fermeture complète du nouveau site, engazonnement
- La base vie va être enlevée prochainement
- Livraison de la chaux pour un démarrage de la file « boues » le 29 juillet
- Semaine du 26 août au 1<sup>er</sup> septembre : enrobés

Reste :

- Pose des panneaux d'information sur le processus de traitement de l'eau à l'intérieur du site (les supports sont installés) et du panoramique sur le belvédère.
- Quelques finitions mineures
- Inauguration devrait être début octobre – visite population le samedi

Monsieur Laurent Come fait part de sa satisfaction quant à l'intégration paysagère qui est très bien réalisée. Il précise que l'ensemble forme un tout et qu'il est difficile de savoir qu'une station d'assainissement est située ici.

Madame Christine Mirgaine précise que le chantier a été conduit de façon efficace.

Madame le Maire ajoute que l'on peut constater qu'une seule journée d'intempérie.

Madame Christine Mirgaine précise que la MOE a réussi à modifier les plannings de façon à pouvoir toujours travailler efficacement sans perte de temps.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un ouvrage empreint d'une grande technicité, mais qu'il s'agit d'un chantier qui s'est bien réalisé.

Monsieur Laurent Come ajoute que pour les administrés habitant le secteur, l'outil est très bien.

Madame le Maire propose de faire une photo pour montrer le changement 30 ans après.

Madame Christine Mirgaine présente quelques éléments concernant le RAD Eau

Rappel installations : RAD Eau

3 ressources

- Bel Air : forage – alimentation principale
- La Roche : forage
- Fontaines Chaudes : pompage

2 514 abonnés

Volumes vendus : 235 535 m<sup>3</sup> (262 294 m<sup>3</sup> en 2022, soit – 10,20 %)

Importations volumes eau (Siderm + SIAEP de Brette les Pins) = 12 212 m<sup>3</sup>

115,12 km de réseaux

Rendement du réseau = 81,76 % (82,22 % en 2022). Ce rendement est inférieur à l'engagement contractuel de 85 %.

Tarifs : abonnements, part variable (m<sup>3</sup> consommés) délégataire + commune, redevance agence de l'eau et TVA

- 2022 = 1,736 €/m<sup>3</sup>
- 2023 = 1,805 €/m<sup>3</sup>
- 2024 = 1,871 €/m<sup>3</sup> (augmentation tarif part variable du délégataire en application de la formule de révision du contrat + augmentation du tarif communal adoptée en conseil municipal).

Monsieur Laurent Come souhaite savoir si l'exploitant STGS a commencé son action concernant les fuites sur le réseau.

Madame Christine Mirgaine confirme que STGS avait annoncé 85% de rendement du réseau, et que des compteurs de valorisation ont été posés, mais que la commune n'a pas de retour sur ce point. Actuellement, il n'y a pas eu de réparations importantes, il faudra faire le point avec STGS.

## **6- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**D- 2024-07** : Marché de nettoyage des vitres des divers bâtiments communaux confié à la société SOLYGIENNE ENVIRONNEMENT pour un montant de 18 511,20 euros TTC – durée de 3 ans – le marché prend effet du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 décembre 2024.

**D- 2024-08** : Marché d'aménagement chemin de la Gonasière- avenant 2 conclu avec l'entreprise EIFFAGE - 441.66 euros HT soit - 529,99 euros TTC.



**D- 2024-09** : Marché de vérification des extincteurs, système de sécurité incendie, et désenfumages de la Commune de Parigné l'Evêque.

- LOT 1 conclu avec l'entreprise RISK PARTENAIRE : 868.50 euros HT soit 1042.20 euros TTC
- LOT 2 : conclu avec l'entreprise EUROFEU : 1 800,00 euros HT soit 2 160,00 TTC
- LOT 3 : conclu avec l'entreprise SECURITE PROTECT : 1 920,00 euros HT soit 2 304,00 TTC

Pour 3 ans à compter de 2024

**D-2024-10** : Marché de maintenance et entretien des systèmes de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire pour la commune de Parigné l'évêque conclue avec l'entreprise DALKIA pour un montant de – 571.53 euros HT soit - 685.84 euros TTC.

**D-2024-11** : Marché d'entretien et de modernisation des voiries, ouvrages d'arts et terrains conclu avec l'entreprise

- LOT 1 : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour un montant minimal de 40 000 euros HT et montant maximal de 260 000, 00 euros HT par période de reconduction (3 ans).
- LOT 2 : ESVIA MANS : pour un montant minimal de 4 000 euros HT et montant maximal de 20 000 euros HT par période de reconduction (3 ans)

**D-2024-12** : Marché de vérification réglementaires par bureau de contrôle agréée visant les ERP et certains équipements de la commune de Parigné l'Evêque –

- avenant 1 conclu avec l'entreprise APAVE pour un montant de 170 euros HT soit 204 euros TTC.

**D-2024-13** : Marché de travaux de restructuration et extension du bâtiment vestiaires-tribunes de football

- LOT 12 – avenant 2 conclu avec l'entreprise BLONDEAU CARRELAGES : 18 428,71 euros HT SOIT 22 114,45 euros TTC ;

**D-2024-14** : Marché de travaux de restructuration et extension du bâtiment vestiaires-tribunes de football

- LOT 3 – Avenant 2 conclu LMBT : 6378.76 euros HT soit 7 654.51 euros TTC.

\*\*\*\*

Monsieur Laurent Come intervient sur les décisions D2024-13 et 14. Il souhaite obtenir des précisions sur la problématique du carrelage, c'est un changement de marché.

Monsieur Julien HAMIOT précise que ce changement était judicieux et a permis des économies sur le marché.

Madame le Maire rappelle également les difficultés que connaît ce projet de rénovation des vestiaires tribunes. Monsieur Julien HAMIOT rappelle que dès qu'il s'agit de réhabiliter un bâtiment, on n'est pas

à l'abri de mauvaises surprises imprévisibles en début de chantier telles que les croix qui ont changées les implantations des salles.

Madame le Maire rappelle également les problèmes liés aux entreprises qui ont pris du retard, une entreprise défaillante et pour finir des vols sur site. Cela est à associer aux changements réguliers des conducteurs de travaux. Elle précise néanmoins aux membres du Conseil qu'une réception partielle est prévue à la rentrée, puisque notamment la commune loue des algécos.

## 7- QUESTIONS DIVERSES

### - Sur les actions de propreté

Monsieur Laurent Come souhaite savoir si les ilots centraux situés au cœur de la route départementale 304 seront nettoyés. Cela avait été notamment indiqué lors de la tenue de la commission voirie.

Monsieur Hamiot rappelle le danger d'intervention sur cette voirie notamment, un agent ayant frôlé un accident qui aurait pu être tragique. Il précise que l'intervention est programmée pour la semaine 28 (du 8 juillet au 12 juillet) et que l'opération consistera à retirer les mauvaises herbes et à tailler les arbustes présents.

Madame le Maire précise que l'intervention est effectivement prévue la semaine prochaine. Cette intervention est notamment programmée très tôt en matinée pour profiter de la baisse de la circulation sur cet axe. Une modification des horaires de travail passée en Comité Social Territorial (CST) et validée par une délibération permet aux agents des services techniques de commencer à 6 h 00. Aussi leur intervention est programmée dès leur prise de poste.

Monsieur Laurent Come indique également que l'ancienne parcelle de la Peupleraie est remplie de chardons et qu'avant qu'ils ne grainent, il conviendrait que les services techniques puissent procéder à leur broyage. Il demande également quel est le devenir de cet espace.

Madame le Maire indique qu'elle sollicitera les services techniques en ce sens. D'autre part, il est prévu d'y replanter des arbres mais ce n'est pas au budget de cette année. Ce sera à prévoir sur le budget de l'année prochaine.

Madame Sandrine Sergent indique que le terrain situé derrière l'enseigne AD est également à nettoyer.

Madame le Maire confirme et indique qu'une opération de bornage a été effectuée sur ce site. Elle précise que ce site appartient au supermarché situé à proximité.

### - Gestion des risques communaux

Monsieur Alain Beautru souhaite savoir si un document a été établi pour permettre une connaissance fine des risques (incendie, eau, inondation, neige...) qui peuvent survenir sur le territoire de la commune et les moyens qui sont mis en corrélation avec ses derniers.

Madame le Maire précise que cela fait partie des dossiers communaux et que le travail est commencé. Néanmoins, c'est un véritable travail de fond qui est à finaliser.



- Etude sur la requalification du centre bourg

Madame le Maire expose aux membres du Conseil l'exposé fait lors de la restitution du cabinet d'étude pour le projet stratégique de revitalisation de centre bourg. Elle explique que le document d'environ 100 pages, mérite une attention particulière et indique à chacun la situation de Parigné, tant sur le centre que sur sa périphérie. Trois axes sont mis en avant, le patrimoine naturel et l'habitat, les mobilités et enfin, l'animation.

Monsieur Alain Beautru souhaite connaître si c'est en lien avec l'ORT.

Madame le Maire indique que oui et qu'elle invite l'ensemble du Conseil à se saisir du document pour l'exploiter, pour imaginer aujourd'hui Parigné en 2040.

- Sur certaines incivilités

Monsieur Laurent Come souligne les incivilités qu'il constate notamment sur les espaces communaux. Il cite notamment le Haut de l'Herpinière. Il souhaite une intervention communale pour rappeler aux administrés de Parigné l'Evêque mais également aux personnes circulant sur le territoire communal qu'il convient d'être respectueux de l'environnement pour préserver son environnement et son cadre de vie.

Madame le Maire confirme son propos.

Madame le Maire informe également les membres du Conseil sur l'évolution des procédures des deux mises en compatibilité du document d'urbanisme de la commune qui concernent les carrières. La réunion d'examen conjoint s'est tenue début juin. Nous sommes à la phase de l'organisation, l'enquête publique commune aux deux procédures se tiendra du 16 septembre 2024 au 16 octobre. Elle précise que le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public le lundi 16 septembre matin, le samedi 5 octobre matin et le mercredi 16 octobre après midi. Ensuite il rendra son avis et la commune pourra prendre une délibération de MECDU probablement lors du dernier Conseil Municipal de décembre. Une information sera également faite sur le site internet de la commune.

Madame le Maire informe le conseil que la commission « Villes et villages fleuris » se réunira la semaine prochaine. Les agents des espaces verts y sont associés.

Monsieur Laurent Come indique que la signalisation est défectueuse au niveau des carrières et qu'il manque notamment le signal d'arrêt « stop », en bas du chemin de la carrière.

Monsieur Laurent Come souhaiterait avoir un point sur l'état des finances de la commune.

Madame le Maire précise que les commissions reprendront en septembre.

Madame le Maire clôt la séance en proposant aux membres du Conseil Municipal les dates des prochains conseils municipaux, à savoir :

Le Jeudi 19 septembre 2024

Le jeudi 10 octobre 2024

Le jeudi 14 novembre 2024

Le jeudi 12 décembre 2024

**Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 19 septembre 2024 à 20 h 30**

\*\*\*\*

La séance est levée à 21h08

Le Maire



Nathalie MORGANT